

Genève, le 29 avril 2021

Aux représentant-e-s des médias

Conférence de presse de la Cour des comptes

ANIMATION SOCIOCULTURELLE **Activités tout public et cohésion sociale**

Madame, Monsieur,

Les magistrats de la Cour des comptes ont le plaisir de vous convier à une conférence de presse qui aura lieu le

Jeudi 6 mai 2021 à 10 heures
à la salle des ventes de l'Office des faillites (salle Hermès)
Route de Chêne 54, rez-de-chaussée, 1208 Genève.
(arrêt TPG 12/17/21 : Amandolier ; arrêt CFF : Genève-Eaux-Vives)

L'animation socioculturelle est apparue dans les années 1960. Elle a poursuivi divers objectifs au fil des années : occuper la jeunesse et prévenir la délinquance, démocratiser l'accès à la culture, soutenir les nouveaux mouvements sociaux, prendre en charge les enfants en dehors des temps scolaires et, plus largement, prévenir l'exclusion et contribuer à la cohésion sociale.

La Cour a choisi de mener une mission d'évaluation axée sur les activités dites « tout public », accessibles à toute la population sans limite d'âge. Ces activités sont principalement réalisées par des animateurs socioculturels travaillant dans des maisons de quartier (ou centres de loisirs et de rencontres) organisées sous forme d'associations faisant partie de la Fondation pour l'animation socioculturelle (FASe). Elle a étudié en détail quatre maisons de quartier actives dans des régions présentant d'importants enjeux en matière de cohésion sociale et à proximité de périmètres destinés à accueillir de nouveaux ensembles urbains.

La gouvernance de l'animation socioculturelle implique à la fois les associations responsables des 47 centres, les 13 équipes de travail social hors mur, les communes qui constituent le principal financeur (43 millions F par an) et le canton qui subventionne la FASe par le biais d'un contrat de prestations (23 millions F par an), sans compter le temps consacré par les bénévoles.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Note : les journalistes qui souhaitent participer à la conférence de presse sont priés de bien vouloir s'annoncer par courriel auprès du secrétariat de la Cour des comptes (info@cdc-ge.ch) d'ici au 5 mai 2021 à 12h, afin que les règles de distanciation puissent être respectées dans la salle Hermès. De plus, le port du masque est obligatoire à l'intérieur du bâtiment et tout au long de la conférence de presse.

Isabelle TERRIER
Présidente

Pour toute information complémentaire, prière de prendre contact avec :
Madame Isabelle TERRIER, présidente de la Cour des comptes
courriel : isabelle.terrier@cdc.ge.ch